



## Sexto 2 - Architecte

### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à **outiller les intervenants des milieux scolaires** afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de **comprendre** ce phénomène et de **guider** les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : **la trousse Sexto**. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la **trousse Sexto** a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

### Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [Jérôme Ste-Marie](#)

### Sexto 2 - Architecte

#### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes sont claires. Des fois, notre jugement fait en sorte qu'on se sort de la trajectoire proposé d'où l'importance de travailler avec la trousse.

Première étape : Collecte et validations des informations rapportées par l'ensemble acteurs. Autant victime, auteur témoin, Auteurs (sauf en malveillance)

Deuxième étape. Évaluation de la situation: Impulsive ou malveillante

Troisième étape: Confiscation de cellulaire ou non en lien avec l'évaluation.

quatrième étape. Référence au service de police.

**Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?**

Que nous ne sommes pas là pour nous substituer au rôle des policiers. Notre rôle consiste à recueillir de l'information auprès des personnes qui ont été en contact avec des photos pour stopper ou ralentir la diffusion. Mieux comprendre les informations recueillies pour faciliter une intervention rapide des policiers en cas de malveillance. Et/ ou une intervention de sensibilisation pour des jeunes ayant un motif autre.

**Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?**

Selon moi elles le sont toutes. Elles demandent toujours de créer un sentiment de sécurité et de confiance pour amener un climat propice à l'intervention. De plus, que les jeunes comprennent l'importance de la collaboration lors des événements sextos. Donner l'information juste sur les étapes à venir aux jeunes et aux parents impliqués.

Par expérience, la confiscation du cellulaire ou autres appareils électroniques est toujours plus sensible.